EXTRAIT DU REGISTRE DES DELI

Séance du 07 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le

ID: 058-265801944-20250407-DEL07042025_17-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procuration: 5

Présents (8):

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (5):

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Hervé Barsse Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin Michèle Roy, Administratrice – procuration à Roger Clay

DEL07042025-17

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET LA CIMADE 58

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2023, portant conclusion d'une convention de partenariat avec "AFPLI Solidarité" pour les années 2023 à 2026,

Considérant qu'en 2017, le C.C.A.S. de Nevers a apporté son concours financier à la Cimade 58 par le biais des aides de l'Etat attribuées en faveur de l'accueil des migrants, et du travail engagé par le Pôle Solidarités-Insertion pour développer des réponses aux besoins des personnes,

Considérant que depuis l'épuisement de ces fonds, le C.C.A.S. son soutien financier aux actions menées par la Cimade 58,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID: 058-265801944-20250407-DEL07042025_17-DE

Considérant les actions déployées par la Cimade 58, visant à soutenir les personnes migrantes et demandeurs d'asile, par ses accueils individuels et actions collectives menées avec et pour ces populations, et à renforcer son accueil au sein du quartier du Banlay,

Considérant les relations régulières établies avec l'équipe du Pôle Solidarités-Insertion, notamment pour l'accueil des personnes, leur domiciliation postale au C.C.A.S., la constitution des dossiers d'Aide Médicale Etat et la médiation linguistique,

Considérant la demande de subvention formulée par la Cimade 58 pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention avec la Cimade 58 fixant le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2025 à hauteur de 3 000 €,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

La Vice-Présidente, Martine/Mazoyer